

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 mars 2018
Français
Original : espagnol

Soixante-douzième session
Point 68 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'enfant

**Lettre datée du 23 février 2018, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la Déclaration de Buenos Aires sur le travail des enfants, le travail forcé et l'emploi des jeunes, adoptée le 16 novembre 2017 dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants. Le texte de la Déclaration est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.ilo.org/washington/WCMS_597667/lang--en/index.htm.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Martín **García Moritán**

